



MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

n°10 / février 2024

édito

Alors que la CNSA a lancé le chantier des futurs services publics départementaux de l'autonomie qui verront le jour début 2025, la dynamique territoriale à l'œuvre en Seine-et-Marne autour des politiques inclusives en faveur des personnes en situation de handicap mérite encore une fois d'être soulignée. Cet engagement des acteurs du territoire s'est manifesté lors de la journée départementale « Réponse Accompagnée » qui vient de réunir plus de 150 participants autour de la question « c'est le parcours de qui, après tout ? ».

Le débat théâtral et les différentes interventions, dont celle de Denis Piveteau, ont nourri des échanges riches autour de l'évolution des pratiques professionnelles des uns et des autres notamment pour répondre à l'enjeu ambitieux et exigeant de l'autodétermination.

D'ores et déjà, je vous invite à noter sur vos agendas la prochaine journée départementale consacrée à la pair-aidance qui se déroulera le 29 mai à Nangis.

Armelle ROUSSELOT, directrice

actus Via Trajectoire : Ouverture du module Handicap aux usagers

Dans le cadre du déploiement de ViaTrajectoire (VT) handicap, l'ouverture du module usagers se fera au printemps 2024 sur la Seine-et-Marne. Ce module est un espace digital dédié aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants. Il permet de consulter les décisions d'orientation prises par la CDAPH, de rechercher des établissements ou services correspondants à ces décisions.

Sur ce portail, l'usager pourra aussi renseigner son DUA (Dossier Unique d'Admission) dématérialisé et suivre son traitement.

Nous vous proposons ce lien pour en savoir un peu plus : <u>Présentation de viatrajectoire handicap - YouTube</u>

La fiabilisation des données de l'offre médico-sociale est primordiale. Elle repose sur la mise à jour des informations par chaque établissement/service dans le ROR (Répertoire national de l'Offre et des Ressources), qui doit se rapprocher de sa Tutelle (ARS ou Département ou les 2) pour la validation de cette mise à jour. De son côté, la MDPH travaille sur la fiabilisation des données des usagers sur VT et la régularisation des admissions impossibles. Ainsi les problèmes de « doublons » ou de mauvaises indexations ont été résolus à 97%. Concernant les admissions impossibles, la MDPH n'a plus de retard et leur régularisation se fait de façon hebdomadaire désormais.



Vos contacts:

Pour toutes informations concernant un usager ou sa notification, vos demandes sont à adresser à : viatrajectoire@mdph77.fr

Pour toutes questions techniques sur Viatrajectoire ou besoin de formation, vos demandes sont à adresser à : viatrajectoire@sesan.fr

focus

Parcours des demandes Pro

A compter du 15 février 2024, la boite mail partenaire.pvp@mdph77.fr cesse d'exister.

En effet, le contexte actuel nous amène à mettre en place des canaux de communication et plus efficaces.

Pour cela, sur notre site internet <u>www.mdph77.fr</u> vous trouverez désormais des formulaires « contact » à votre disposition.

Vous pourrez aisément y intégrer vos demandes de prescriptions de MISPE, retours de bilans MISPE, suites de parcours professionnel et demandes d'inscription en Equipe Pluridisciplinaire Elargie.

Toutes vos demandes seront ensuite prises en compte dans les plus brefs délais.

Nous espérons que cette nouvelle solution vous apportera totale satisfaction et qu'ensemble nous pourrons apporter des décisions adaptées et ainsi réduire nos délais de réponse aux usagers.





> 5 mars: Un Forum pour moi à Lieusaint

> 30 mars : Journée de Sensibilisation à l'Autisme à Pontault-Combault

> 3 avril : Forum Handicap à Dammarie les Lys

> 29 mai : Journée départementale Pairaidance à Nangis

en savoir +

Mélanie Chabanis

Service Relations aux Usagers 16 rue de l'Aluminium 77543 Savigny-le-Temple Cedex partenaires@mdph77.fr

Retrouvez nos précédents Flash Infos sur : https://www.mdph77.fr/fr/les-partenariats-et-reseau-deproximite



De la saisine du DOP à la rédaction d'un PAG

A la MDPH77, le DOP (Dispositif d'Orientation Permanent) est géré par le Service Suivi Des Décisions (SSDD). Sa démarche est définie dans l'axe 1 de la Réponse Accompagnée (Pour Tous) et vise à apporter des solutions d'accompagnement aux enfants et adultes en situation de handicap, afin d'éviter toute rupture dans leurs parcours.

Pour qui ? Pour une personne en situation de handicap ayant des droits MDPH ouverts, et en rupture d'accompagnement ou en risque de rupture, ou dont tous les besoins ne sont pas couverts, ou dont la prise en charge est complexe.

Comment ? En téléchargeant le formulaire « demande de PAG » <u>disponible ici</u> et en l'envoyant à <u>demandepag@mdph77.fr</u>

La « demande de PAG » (Plan d'Accompagnement Global) constitue la porte d'entrée dans le DOP à la demande de la personne, sa famille/son représentant ou toute personne qui l'accompagne (association, service...). En 2022 et 2023, une moyenne mensuelle de 9 saisines du DOP arrivait par les « demande de PAG ».

Chaque « demande de PAG » est évaluée par les référentes du DOP, présentée et étudiée au comité d'analyse, instance qui réunit l'ARS, le Conseil Départemental (Service de Coordination Médico-Sociale, ASE), l'éducation nationale, et représentants de dispositifs du territoire en lien avec les situations complexes (ERHR, DIH, AURA 77, PCPE et UMI Est). En 2023, presque 50% des demandes de PAG n'étaient pas justifiées (signalement d'une information préoccupante ou de vulnérabilité, demande de place en stage, d'hébergement, de prise en charge sanitaire ou libérale, de réorientation médico-sociale ou scolaire, de priorisation pour une admission en établissement ou pour traitement du dossier MDPH, de dérogation ou de CNR, de séjour de répit). Actuellement, il faut compter un délai de 3 mois entre la réception d'une demande de PAG et sa présentation en comité d'analyse.

Pour les situations les plus complexes, en rupture ou en risque de rupture, et sans solution opérationnelle sur le territoire, un suivi par le service DOP sera proposé et une référente sera nommée. Dans le cadre de ce suivi et pour certaines situations, l'absence de solutions alternatives nécessite l'organisation d'un GOS (Groupe Opérationnel de Synthèse), où est rédigé le PAG, outil de contractualisation où nous retrouverons les engagements de chaque acteur afin de répondre aux besoins particuliers de l'usager. Parmi les partenaires du territoire, un coordinateur de PAG est désigné. Il est le lien privilégié entre le référent DOP, le représentant de l'usager et les partenaires impliqués.

En Seine-et-Marne, une fois signés les PAG sont présentés en CDAPH pour information.

Ce PAG est révisé au minimum une fois par an. Sur cette période, des temps de concertation sont organisés afin d'adapter les engagements de chacun selon les solutions disponibles ou les nouveaux freins rencontrés.

